

VILLE
D'AUCHY-LES-MINES



Ville D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais 62138

ARRETE MUNICIPAL N° 44/2023

IMPLANTATION D'UN DEPOSE MINUTE FACE AU 44 RUE MARCEAU GLORIAN

Monsieur Le Maire de la commune de AUCHY-LES-MINES,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-9, à R417-12,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Considérant l'implantation d'une aire de stationnement dépose minute face 43 de la rue Marceau Gloriant sur la commune de Auchy-les-Mines.

ARRETE :

ARTICLE 1 – Afin de favoriser l'accès aux commerces de la rue, une aire de stationnement dépose minutes a été implanté face au 43 de la rue Marceau Gloriant. **La durée du stationnement autorisé sur cette zone est fixée à 15 minutes.**

Cet emplacement de stationnement est matérialisé par la présence d'un marquage au sol et d'une signalisation verticale (panneau réglementaire).

ARTICLE 2 – Toute infraction constatée au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal dressé aux fins de poursuites, conformément à l'article R417-9, R410-10, R417-11 et R417-12 du Code de la Route et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 – Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à
Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Commissaire du Commissariat de Béthune,
Monsieur le Major du commissariat de Police d'Auchy-les-Mines,
La Police Municipale de Auchy-les-Mines,

Fait à Auchy-Les-Mines, le 14 février 2023

